



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-10-04

DECISION DU MAIRE

**CONVENTION MISE A DISPOSITION
Local situé 44 rue Saunerie
04200 SISTERON
LOGIAH**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération OPAH-RU la commune de Sisteron souhaite mettre à disposition de LOGIAH un local.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec LOGIAH – Association pour le logement, l'insertion et l'amélioration de l'habitat, Montée des Adrechs 04100 MANOSQUE, une convention de mise à disposition d'un local situé 44 rue Saunerie à Sisteron, d'une superficie de 21 m².

ARTICLE 2 : Cette location est consentie pour une durée de 1 mois, à compter du 01 Décembre 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022.

ARTICLE 3 : La présente location est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, LOGIAH 04100 MANOSQUE.

Fait à SISTERON, le 22 novembre 2022

Le Maire,

D. SPAGNOU.

